Insérez votre logo

Madame Lucie Charlebois

Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse,

à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie

Ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec

[Lieu], le [date du jour]

Objet : [Nom de votre organisation] offre son appui au Centre de prévention du suicide de Lanaudière dans le dossier du transfert des appels de nuit du 1 866 APPELLE vers la ligne Info-Social de l’Estrie

Madame la Ministre,

Le Centre de prévention du suicide de Lanaudière (CPSL), un organisme communautaire autonome enraciné dans sa région depuis plus de 16 ans, est le mandataire régional pour répondre 24 h/7 j à la ligne provinciale de prévention du suicide, soit le 1 866 APPELLE depuis 2001. Étant donné un taux d'appels de nuit faible et stable (moins d’un appel par nuit), le CPSL a établi une entente en 2008 avec le CPS situé à Trois-Rivières, un organisme communautaire semblable, afin d'y basculer les appels de nuit, et ce, en accord avec l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière en place à l'époque. Cette entente favorise le maintien du haut niveau de qualité des interventions et permet une économie substantielle, favorisant un élargissement significatif des services directs offerts par le CPSL à la population lanaudoise.

Face à la décision du ministère de la Santé et des Services sociaux de transférer les appels lanaudois entrants la nuit au 1 866 APPELLE vers la ligne Info-Social (811) de l’Estrie, et ce, à compter du 1er avril 2017, considérant que :

* le partenariat établi depuis plus de 9 ans avec le CPS Accalmie situé à Trois-Rivières est efficient et comporte des mécanismes de collaboration bien établis, fluides, efficaces, peu coûteux et qui ne présentent aucun problème connu ;
* les deux organismes offrent une réponse humaine immédiate de qualité équivalente, basée sur la même approche, par des intervenants spécialisés en intervention auprès des personnes suicidaires, consacrant 100 % de leur temps de travail à la problématique du suicide, supervisés et soutenus de manière régulière et bénéficiant d’une formation continue leur permettant d’être toujours à la fine pointe des meilleures pratiques ;
* les deux organismes partagent une culture similaire qui favorise que les échanges se fassent d'égal à égal, permettant une excellente connaissance des pratiques propres au CPSL, comme son offre de services spécifique, les liens entretenus avec les différents organismes de la région, les façons d'accéder aux mesures d'urgence sur les différentes parties du territoire ;
* ce lien entre les deux organismes favorise une connaissance des personnes appelantes qui permet de s'adapter aux besoins particuliers en personnalisant les façons d'intervenir de façon cohérente, harmonieuse et sécuritaire dans le meilleur intérêt des personnes ;
* les personnes qui communiquent avec le 1 866 APPELLE sont en détresse, souvent épuisées, à bout de ressources, voire même en état de crise ou en danger et que la stabilité du service est dans leur intérêt ;
* les personnes qui composent le 1 866 APPELLE font le choix de s’adresser à un organisme spécialisé en prévention du suicide et ne s’attendent pas à joindre l’Info-Social qui est appelé à travailler une grande diversité de problématiques;

il nous apparaît nécessaire d'appuyer le statu quo pour la réponse aux appels lanaudois provenant du 1 866 APPELLE. Il en va de la sécurité et du bien-être des Lanaudois aux prises avec une problématique liée au suicide.

[Votre signature]

[Votre fonction], [nom de votre organisation]